



Éléments pour une science du fait migratoire

Smain Laacher

Sociologue.

*Centre d'études des mouvements sociaux
(CNRS-EHESS)*

Fuyant sa société dépourvue de délégation ou de procuration qui lui permette d'accéder à la reconnaissance des torts, confronté aux limites de la protection du HCR et le déni d'accueil souvent brutal des pouvoirs d'États, le migrant ne cesse alors de migrer, faisant fi du sans foi ni loi des passeurs. Bref, forcer le destin et ne penser qu'à arriver.

Mais une fois arrivé, comment s'inscrire dans une communauté qui n'est pas la sienne, comment en être membre ? comment prendre langue avec les autochtones et les lois qui les régissent ?

Ni nostalgie ni douleur, mais inséparablement *expulsion* et *mouvement*, ai-je dit à propos de l'exil¹. Cette définition me permet alors d'avancer la proposition suivante : il faut d'abord être « membre » pour être saisi et pour se saisir des institutions nationales, c'est-à-dire pour être transformé par elle et pour, à son tour, avoir le pouvoir et la légitimité de les transformer. Les ethnométhodologues ont montré que la compétence est le propre du membre et que, précisément et conséquemment, c'est le fait d'être membre (*d'en être, d'en faire partie, etc.*) qui confère des connaissances adéquates et permet la participation au processus continu de création de l'organisation sociale. C'est bien ce que disent Garfinkel et Sacks.

« La notion de membre est le fond du problème. Nous n'utilisons pas le terme en référence à une personne. Cela se rapporte plutôt à la maîtrise du langage commun, que nous entendons de la manière suivante. Nous avançons que les gens, à cause du fait qu'ils parlent un langage naturel, sont en quelque sorte engagés dans la production et la présentation objectives du savoir de sens commun de leurs affaires quotidiennes en tant que des phénomènes observables et racontables (...) »²



Mais, en élargissant, on peut dire qu'être membre c'est être *membre d'un corps et de son esprit*. À la manière des fidèles qui s'aiment parce qu'ils sont membres de Jésus-Christ, c'est-à-dire du corps de ce dernier dont ils sont un membre. Dans la société, « l'esprit de corps » renvoie à la relation subjective que chacun des membres d'un corps est comme par enchantement rattaché et ajusté³. Pour la problématique qui est la mienne, le corps serait ici, pour reprendre une nouvelle fois Giorgio Agamben⁴, le « corps du sujet souverain », en un mot la nation (ou la République, etc.). Ainsi, être membre exige inséparablement l'expression d'un sentiment d'appartenance à une communauté (nationale, locale, professionnelle, etc.) et la manifestation officielle d'une reconnaissance de cette appartenance. Tous les documents d'État (imprimé, signature, cachets, etc.) ne viennent-ils pas attester de la réalité de cette appartenance mais aussi de la capacité de l'entrant à être membre du *corps national* (que l'on pense à la naturalisation des étrangers) ? C'est en ce sens que l'appartenance (*être membre de*) est proche d'une forme de solidarité.

Cette proposition est parfaitement résumée par deux auteurs, comme Rousseau et Durkheim.

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant : tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution [...] À l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme

ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique. [...] Sitôt que cette multitude est ainsi réunie en un corps, on ne peut offenser un de ses membres sans attaquer le corps ; encore moins offenser le corps sans que les membres s'en ressentent. Ainsi le devoir et l'intérêt obligent également les deux parties contractantes à s'entraider mutuellement, et les mêmes hommes doivent chercher à réunir sous ce double rapport tous les avantages qui en dépendent. » (J.-J. Rousseau, *Le contrat social*)

« Si depuis les origines de la cité jusqu'à l'apogée de l'Empire, depuis l'aube des sociétés chrétiennes jusqu'aux temps modernes, (les corporations) ont été nécessaires, c'est qu'elles répondent à des besoins durables et profonds [...] Ce que nous voyons avant tout dans le groupe professionnel, c'est un pouvoir moral capable de contenir les égoïsmes individuels, d'entretenir dans le cœur des travailleurs un plus vif sentiment de leur solidarité commune, d'empêcher la loi du plus fort de s'appliquer aussi brutalement aux relations industrielles et commerciales. Or il passe pour être impropre à un tel rôle. Parce qu'il est né à l'occasion d'intérêts temporels, il semble qu'il ne puisse servir qu'à des fins utilitaires, et les souvenirs laissés par les corporations de l'ancien régime ne font que confirmer cette impression. [...] Mais il n'y a pas d'institution qui, à un moment donné, ne dégénère, soit qu'elle ne sache pas changer à temps, et s'immobilise, soit qu'elle se développe dans un sens unilatéral, en outrant certaines de ses propriétés. [...] Quand des individus se trouvant avoir des intérêts communs s'associent, ce n'est pas seulement pour défendre ces intérêts, c'est pour s'associer, pour ne plus se sentir perdus au milieu d'adversaires, pour avoir le plaisir de communier, de ne faire qu'un avec plusieurs, c'est-à-dire en définitive, pour mener ensemble une même vie morale. » (É. Durkheim, *De la division du travail social*)

C'est au cours de mes enquêtes et de l'écriture, que s'est construit pour moi le



lien entre le départ contraint, l'appartenance à une communauté d'origine, l'identité et la question récurrente du sol comme objet de propriété, c'est-à-dire en tant qu'espace de souveraineté du « soi sur le chez soi »⁵, lieu où l'on est membre parmi d'autres et avec d'autres, lieu où sont déposés les morts et la langue, lieu de la dernière demeure. Partir de chez soi ne va jamais sans la conviction avouée ou secrète d'un retour chez soi. Partir pour revenir, réellement ou illusoirement, c'est cela qui donne un sens et rend acceptable l'inacceptable qui a pour nom la *défection*, forme euphémisée du sentiment de trahison⁶. Pour éclairer d'avantage cet enjeu fondamental, à la fois pratique et théorique, je voudrais l'examiner au travers de la notion de *foyer*.

Ne plus être membre d'un foyer ou la perte du lien national

On oublie trop souvent que la protection fondée sur le droit (et non sur le lien clanique ou ethnique) est inséparable de l'existence d'un sentiment d'être protégé ou du sentiment d'avoir la certitude de ne pas se retrouver sans défenses ni recours devant l'arbitraire. Parce qu'il n'existe pas ou très peu d'associations, d'ONG, de syndicats ou d'organisations de défense des droits de l'homme susceptibles de constituer, juridiquement et moralement, cette question de la protection des personnes en problématique de simple justice (au sens de la recherche du juste) et de simple respect du droit des personnes, les étrangers (quel que soit leur statut juridique) se retrouvent sans défenses dans presque tous les pays du Sud, ne pouvant en fait jamais déléguer leur défense à des groupes spécialisés et légitimés dans la construction de causes collectives. Cette absence de délégation ou de procuration interdit d'accéder à la reconnaissance des torts et des droits équivalents et ainsi de lutter contre l'arbitraire de l'État et de ses

polices. Lorsque se conjuguent les limites de la protection du HCR et le déni d'accueil souvent brutal des pouvoirs d'États s'impose alors la conviction qu'il faut partir de nouveau, encore un peu plus haut, un peu plus au Nord. Autant de pays avec lesquels il n'existe pas encore de contentieux. S'en aller loin de la misère ou de la guerre pour habiter un autre pays qui, peut-être, voudra bien se faire hospitalier, ne pas songer aux conditions dramatiques du voyage pendant le voyage, ne penser qu'à arriver puis à travailler, obéir aux injonctions impératives des passeurs, se jouer perpétuellement des résistances qui cherchent à briser l'aventure migratoire, mobiliser chaque jour ses forces pour répondre aux lois du passage, vivre une vie soumise à l'impondérable où l'instant est le seul moment que la conscience saisit comme un tout, ne jamais s'imaginer en train d'échouer. En un mot, forcer le destin, c'est-à-dire aller contre le cours irrévocable des événements lorsque par malheur son lieu de naissance prédestine à tous les malheurs du monde. Enfin, parvenir à sa nouvelle terre d'immigration. Volontairement ou contre son gré, la différence n'est pas décisive. Et après ? Le clandestin, bien avant d'incarner la figure universelle de l'exclu est d'abord celui qui a perdu un espace ou qui l'a abandonné parce qu'il le fallait. Plus radicalement, il est celui dont le retour dans cet espace est impossible. Les intéressés le savent en général très vite. Et les conséquences ne sont pas banales. Il ne s'agit pas d'un simple « mal du pays », de problèmes de « papiers », d'ingratitude de l'État, encore moins de « libre circulation » entravée par des institutions nationales et internationales inhumaines.

Le clandestin pendant son voyage se refuse consciemment à penser à la pénibilité et aux risques du voyage au profit du moment tant attendu de l'arrivée. Une fois arrivé, il devient *un clandestin*. Plus précisément, le



clandestin devient pour tous et pour tout le monde un clandestin quand il cesse d'être mobile. Quand, volontairement ou contraint, il s'immobilise, vont alors l'assaillir les premières questions qui plus jamais ne le quitteront et que l'on peut ainsi résumer : qu'est-ce que l'on cède et qu'est-ce que l'on perd quand on devient un étranger, c'est-à-dire étranger à soi-même ? Ce processus s'appelle l'aliénation de soi et il est déterminé par des conditions externes. Nous ne sommes pas dans le registre de la psychologie ou de la psychiatrie. Ne plus s'appartenir ne se réduit pas à ne « plus avoir toute sa tête ». Ne plus s'appartenir signifie que l'insertion dans un collectif d'exilés ne remplacera jamais ce qui est définitivement perdu, sa terre natale, et avec elle *la vérité*, celle qui était naturellement subordonnée à la vérité de son groupe (celui constitué par sa famille, son clan, sa tribu, etc.), la seule reconnue, la seule qui s'imposait à tous. Mais alors que reste-t-il ? Il ne reste plus que le rapport à la vérité de sa condition d'immigré. Et le long et hypothétique travail consistant à renouer les liens par-delà la rupture et la distance. À recoller avec acharnement mais sans aucune certitude les éléments fracturés. Combien de femmes et d'hommes, aux histoires bien différentes mais dont le point commun est d'avoir quitté des pays en guerre et en ruine, incarnent parfaitement cette *faute originelle* qu'est l'immigration et tous les efforts accomplis au jour le jour, aussi minutieux qu'illusaires, pour dompter le désordre intérieur autant qu'extérieur ■

1. Ce texte est issu de mon Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) soutenu en janvier 2011 à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. La publication de cette HDR aura lieu en 2013.
2. Garfinkel et Sacks, 1970, « On Formal Structures of Practical Actions », p. 339, dans Alain Coulon, *L'Ethnométhodologie*, Paris, PUF, 1987.
3. Pierre Bourdieu a ainsi pu souligner que « l'amour de soi dans les autres et dans le groupe tout entier que favorise le rassemblement prolongé des semblables est

le véritable fondement de ce que l'on appelle "l'esprit de corps" » (P. Bourdieu, *La Noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989)

4. Giorgio Agamben, *Moyens sans fins*, Paris, Rivage Poche, 2002
5. Jacques Derrida, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, p. 53
6. J'ai développé ces remarques dans mon ouvrage, *Le peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2008